

RAPPORT DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

N° 6_2020 DU 4 SEPTEMBRE 2020

Présents : Monsieur Kaiser, bourgmestre ;
Madame Lutgen-Lentz, Monsieur L'Ortye ; échevins
Madame et Messieurs,
Boumans, Folmer, Patz, Schmit, Schmitz, Zenner ; conseillers
Mme Funk, secrétaire
Absents : Excusé : ---

Monsieur Kaiser, bourgmestre ouvre la séance à 16.04 heures et explique que la séance a lieu exceptionnellement au centre communal de Wilwerwiltz afin de suffire aux mesures de distancement social décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du virus COVID-19.

1. RECETTE COMMUNALE – Rôle du 2^e trimestre 2020 des taxes sur les résidences secondaires et sur les chiens

Le conseil communal approuve à l'unanimité le rôle du 2^e trimestre 2020 des taxes sur les résidences secondaires et sur les chiens.

2. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES – Approbation de divers compromis

a. Approbation des compromis concernant la vente des terrains à bâtir du PAP « in der hintersten Fohrzel » à Pintsch

Le conseil communal approuve à l'unanimité les compromis suivants, conclus par le collège échevinal dans le cadre de la vente des terrains à bâtir au PAP « in der hintersten Fohrzel » à Pintsch et visés par le règlement communal du 14 mars 2020 :

1. Terrains vendus dans le cadre de la procédure d'attribution :

Lot	Prix/are	Contenance (en ares)	Prix total	Acquéreur
4	30000,00€	7,85	235500,00€	Mme Anne-Marie SIMON et M. Jeff DE ROND
5	30000,00€	6,56	196800,00€	Mme Olivera GRBOVIĆ, ép. D'INCAU
6	22000,00€	5,93	130460,00€	M. Joé LUCAS
7	30000,00€	6,05	181500,00€	M. Laurent HAMEN
9	22000,00€	5,78	127160,00€	M. et Mme Manuel MARTINS RODRIGUES

2. Terrains vendus au marché immobilier libre :

Lot	Prix/are	Contenance (en ares)	Prix total	Acquéreur
1	30000,00€	7,02	210600,00€	M. Thomas LOOMANS
2	30000,00€	6,85	205500,00€	Mme Laure SCHMITZ et M. Sam BEELENER
3	30000,00€	5,89	176700,00€	M. David LAMB et Mme Siobhan DILLON
8	30000,00€	5,79	173700,00€	M. Christoph RIES
17	30000,00€	3,13	93900,00€	Majerus-Parmentier Constructions SARL
18	30000,00€	3,21	96300,00€	Majerus-Parmentier Constructions SARL

La délibération relative aux transactions immobilières énumérées ci-dessus est transmise à la Ministre de l'Intérieur pour approbation et au notaire pour la préparation des actes de vente respectifs.



2. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES – Approbation de divers compromis

b. Divers autres compromis de vente

I. Terrain à bâtir (lot 16) du PAP « in der hintersten Fohrzel »

Le conseil communal décidé à l'unanimité d'approuver le compromis conclu en date du 8 mai 2020 par le collège échevinal avec l'entreprise MAJERUS-PARMENTIER CONSTRUCTIONS SARL concernant la vente du lot n°16 d'une contenance de 9,17 ares du PAP « in der hintersten Fohrzel » au prix de 270000€ (prix par are : 29443,84€) ;

2. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES – Approbation de divers compromis

b. Divers autres compromis de vente

II. Autres transactions immobilières

A. Acquisition d'une parcelle sise à Alscheid (section KA d'Alscheid 141/1441)

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compromis conclu en date du 17 juillet 2020 entre le collège échevinal et les propriétaires concernant l'acquisition d'une parcelle à Alscheid destinée à l'aménagement de 6 places à bâtir.

2. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES – Approbation de divers compromis

b. Divers autres compromis de vente

II. Autres transactions immobilières

B. Acquisition d'une maison sise à Enscherange

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compromis conclu en date du 10 juillet 2020 entre le collège échevinal et le propriétaire d'une maison sise à Enscherange. Il est prévu d'intégrer cet immeuble dans un projet de logement locatif social à élaborer par la commune.

2. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES – Approbation de divers compromis

b. Divers autres compromis de vente

II. Autres transactions immobilières

C. Vente d'une parcelle à Enscherange

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compromis conclu en date du 15 juillet 2020 entre le collège échevinal et les propriétaires concernant la vente d'une parcelle sise à Enscherange. Considérant que le conseiller Monsieur Romain Schmitz est personnellement impliqué dans la transaction immobilière il s'absente de la salle de séance pour la durée de délibération du présent point de l'ordre du jour.

1. DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Changement du mode de jouissance de certaines parcelles au PAP « in der hintersten Fohrzel » à Pintsch appartenant à la commune de Kiischpelt

Suite à l'achèvement des infrastructures du PAP « in der hintersten Fohrzel » à Pintsch et du mesurage effectué par l'Administration du Cadastre et de la Topographie, il y a lieu de changer le mode de jouissance de certaines parcelles,

d'une part pour les intégrer au **domaine privé communal** :

843/2572 0,03 ares

843/2573 0,19 ares

843/2574 0,18 ares

843/2575 0,16 ares

843/2576 0,06 ares

et d'autre part pour intégrer au **domaine public communal** :

843/2567 0,34 ares



843/2568	2,02 ares
843/2570	15,04 ares
843/2571	0,10 ares

2. NATURPARK OUR

Approbation du devis pour le projet de plantation pour l'année 2021

Le devis par la Station Biologique du Parc Naturel de l'Our concernant les travaux de plantation et d'entretien d'arbres et haies sur le territoire de la commune de Kiischpelt pendant l'année 2021 est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

3. REGLEMENTS COMMUNAUX

Règlement communal relatif à l'assainissement des eaux

Suite à l'observation formulée par le Ministère de l'Intérieur au sujet de l'article 52 du règlement communal relatif à l'assainissement des eaux du 16 août 2019, il y a lieu de prendre une délibération spécialement motivée en ce qui concerne la hauteur des amendes fixées en cas de violations contre les dispositions dudit règlement communal. (texte intégral du règlement disponible sur demande auprès du secrétariat communal et sur le site internet de la commune www.kiischpelt.lu)

4. DROIT DE PRÉEMPTION

Suite aux demandes respectives de divers notaires le conseil communal décide à l'unanimité de renoncer au droit de préemption sur plusieurs parcelles vendues dans la commune de Kiischpelt.

6. SUBSIDES

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder aux associations sans but lucratif ayant présenté une demande, les subsides suivants :

Sécurité Routière

MSL – Multiple Sclérose Lëtzebuerg

Fondation APEMH

	100€
	150€
	150€

